

Affaire suivie par : L'Unisson
28 bis rue de la Gare - 38120 Saint-Egrève
Tel. : 04 76 75 48 63
Fax : 04 76 75 91 50
ecolemusique@mairie-st-egreve.fr

A l'attention des
élèves du conservatoire

OBJET : RÉINSCRIPTION - ANNÉE SCOLAIRE [2020-2021]

Madame, Monsieur, chers élèves, bonjour à tous

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents relatifs à votre réinscription pour l'année scolaire 2020/2021 ainsi que les principales informations de rentrée à connaître.

Compte tenu de la situation actuelle, nous avons prévu une organisation pédagogique 20-21 compatible avec les mesures de distanciation sociale, en particulier pour tous les cours collectifs, de formation musicale ou d'ensemble.

Les réinscriptions de l'ensemble des élèves au Conservatoire sont ouvertes jusqu'au **vendredi 26 juin 2020**. Les professeurs ou la direction sont à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter.

Les élèves non-réinscrits à cette date seront considérés comme démissionnaires (donc non prioritaires en particulier pour les places disponibles en classe instrumentale).

Réinscrits débutant un instrument en septembre 2020 : les affectations sont organisées en conseil pédagogique selon l'ordre des 2 (minimum) à 3 choix formulés dans le dossier et l'avis des professeurs. Certaines disciplines sont parfois très demandées (piano, guitare, violon...), les instruments « rares » le sont moins (hautbois, tuba, clarinette, accordéon, percussions, contrebasse...). Par conséquent, l'affectation définitive peut être arrêtée sur le choix 2 voire le choix 3. Vous en êtes informé par le professeur en principe avant mi-juillet, et au plus tard, le vendredi 4 septembre 2020.

Les demandes pour un 2^e instrument ne sont pas prioritaires et étudiées dans un 2^e temps avec celles des élèves adultes non débutants puis débutants. La priorité sera donnée aux musiciens en parcours diplômant puis aux musiciens amateurs participant au moins à un ensemble.

Choix de cours de formation musicale/vocale : [Sauf indication de l'enseignant FM, le niveau du cours FM pour 20/21 est le niveau directement supérieur]

L'enregistrement des demandes 1^{er} choix est pris par ordre d'arrivée des dossiers complets au secrétariat. Le nombre d'élèves par classe de FM est limité. Si la classe de votre choix 1 est complète, votre choix 2 est enregistré. Vous êtes prévenu par le secrétariat et vous pouvez confirmer le choix 2.

Si vous le souhaitez, votre demande choix 1 peut être placée en attente mais vous devrez vous rendre à la permanence « changement horaires FM » à la rentrée, sans garantie que ce choix 1 soit satisfait.

Permanence réinscrits, changement choix horaire FM : jeudi 3 septembre, de 18h30 à 20h, avec enseignants FM, salle B3

Pratique d'ensemble, orchestre, combos, ensembles vocaux... : en vous référant à la liste/planning des pratiques collectives pour 2020/2021, vous pouvez noter votre choix d'inscription. Vous devez au préalable échanger, le cas échéant, avec l'enseignant référent d'instrument qui doit orienter chacun de ses élèves en fonction de son profil vers les pratiques d'ensemble en concertation avec les responsables des ensembles.

L'inscription définitive en ensemble est confirmée par le professeur d'instrument référent avant le rendez-vous planning instrument le vendredi 4 septembre 2020.

Pour les ensembles jazz /musiques actuelles seulement, les répartitions des anciens et nouveaux sont réalisées la semaine du lundi 7 au 11 septembre 2020.

Réseau musique Tram E : dans le cadre de la convention réseau musique, certains ensembles de Fontamusicque seront ouverts aux élèves du conservatoire L'Unisson dans les mêmes conditions tarifaires que si les élèves étaient inscrits à L'Unisson (gratuité quand associé à instrument et formation musicale, ½ discipline si associé à instrument ou ensemble). Ces ensembles seront précisés à la rentrée.

Parcours de formation :

- en cycle 1, les élèves sont inscrits en *cursus diplômant* suivent obligatoirement les cours d'instrument, formation musicale et vocale, pratique d'ensemble.
- à partir du cycle 2 et 3, les élèves peuvent poursuivre en cursus diplômant (3 disciplines) ou en *parcours personnalisé*, avec une inscription dans 2 disciplines

Tout souhait de *dispense* ou *d'aménagement* doit faire l'objet d'une demande écrite.

Merci de retourner votre dossier accompagné de toutes les pièces demandées au choix :

- par mail à ecolemusique@mairie-st-egreve.fr en mentionnant comme objet : RÉINSCRIPTION - Nom et Prénom de l'élève.
- par voie postale à l'adresse suivante : Conservatoire L 'Unisson - 28 bis rue de la gare - 38120 Saint-Égrève
- par dépôt dans la boîte aux lettres à l'entrée du conservatoire ou en mains propres au secrétariat (pendant les horaires d'ouverture)

A noter : Les tarifs 2019-2020 sont maintenus pour l'année 2020-2021.

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne poursuivez pas votre inscription au conservatoire pour l'année 2020-2021, merci d'en informer par mail le secrétariat (ecolemusique@mairie-st-egreve.fr) qui procédera à l'archivage de votre dossier et préciser éventuellement le motif de non-réinscription, cela à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre attention et l'équipe pédagogique reste à votre disposition pour tout renseignement.

Meilleures salutations

Solange BONVALOT
Directrice du Conservatoire